



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

obligation alimentaire

Question écrite n° 28999

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur le recouvrement des pensions alimentaires non payées et de la fraude. En effet, dans son discours du 3 juin 2013 concernant la politique de la famille, le Premier ministre indique que "des économies seront réalisées en luttant contre la fraude et en garantissant un meilleur recouvrement des pensions alimentaires non payées". Il lui demande par conséquent quels moyens le Gouvernement compte mettre en place sur le sujet et dans quel délai seront-ils mis en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28999

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6015

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)